



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Egalité
Fraternité

Division des Personnels Enseignants
du Premier degré

Mouvement interdépartemental et départemental,
appels à candidature

DPEP 1

Affaire suivie par

Viviane BEGUE

Tél : 0262 48 13 59

Courriel : aac1d@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 08/11/2021.

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de
l'éducation nationale chargé(e)s d'une circonscription du
premier degré

Mesdames et Messieurs les principales et principaux de
collèges

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
adjoint(e)s de SEGPA

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1^{er} degré
public

Pour information à Madame la directrice de l'INSPE

CIRCULAIRE N°4

Objet : campagne 2022 d'appel à candidatures sur postes à recrutement spécifique (PEPAP et PAP).

Il existe trois types postes à recrutement spécifique :

- Les **postes à exigence particulière** (PEP) pour lesquels la détention d'un titre ou d'une certification est nécessaire avant attribution du poste par le mouvement intra-départemental, y compris à titre provisoire ;
- Les **postes à exigence particulière pourvus par une commission de sélection** (PEPAP) pour lesquels non seulement la détention d'un titre ou d'une certification est nécessaire mais encore pour lesquels une commission de sélection est également organisée avant attribution du poste par le mouvement intra-départemental, y compris à titre provisoire ;
- Les **postes à profil** (PAP), pour lesquels le recrutement est réalisé par une commission de sélection, généralement après entretien avec les candidats, sans que la participation au mouvement intra-départemental soit requise.

La présente circulaire fixe les modalités de candidature, d'une part aux **PEPAP** qui seront proposés au mouvement départemental pour la rentrée scolaire 2022, et d'autre part aux **PAP** vacants au 1^{er} septembre 2022 et qui ne sont pas pourvus par la voie du mouvement.

Les modalités d'accès aux **PEP** seront définies dans le futur guide du mouvement 2022.

I – L’affectation sur postes à recrutement spécifique.

Afin d’améliorer l’adéquation poste/enseignant ainsi que la qualité de l’enseignement prodigué aux élèves, une procédure de recrutement spécifique est mise en place par voie d’appel à candidatures. L’affectation sur ces postes nécessite la vérification préalable de la détention d’un titre ou diplôme, et/ou d’une compétence ou expérience particulière, ainsi que la consultation d’une commission d’entretien.

1.1 L’affectation sur un PEPAP.

L’affectation sur ce type de postes nécessite de participer en premier lieu à la **campagne d’appels à candidatures** et de participer en second lieu aux opérations du **mouvement départemental 2022**.

La liste et le descriptif des PEPAP ouverts au mouvement 2022 figurent dans l’annexe de la présente circulaire.

1.1.1. Traitement des candidatures.

Les enseignants intéressés doivent faire acte de candidature. Après recueil de l’avis de l’IEN de circonscription et vérification de leurs titres et qualités, ils sont convoqués à un entretien devant la commission départementale compétente en fonction de la nature du poste sollicité au mouvement.

Au cours de cet entretien sont vérifiées notamment les motivations des enseignants et leur perception de la fonction, compte tenu des caractéristiques et des intérêts du poste.

Les candidatures revêtues de l’avis favorable de la commission intègrent un vivier pour cinq années scolaires. Ainsi, un avis favorable émis au titre de la campagne 2022 demeure valable pour les mouvements des années scolaires 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

1.1.2. Participation au mouvement 2022.

Seuls les enseignants ayant reçu un avis favorable de la commission d’entretien pourront obtenir la **priorité** maximale et être affectés **à titre définitif** sur ces postes.

Pour ce faire, ils devront formuler des vœux d’affectation sur ces postes dans l’application SIAM lors du mouvement départemental en avril 2022, que ces postes paraissent **vacants ou susceptibles d’être vacants**.

À priorité et rang de vœu égaux, les candidats à un même poste seront départagés en fonction de leur barème individuel tel qu’il résulte des règles décrites dans le futur guide du mouvement départemental 2022.

1.2 L’affectation sur un PAP.

L’affectation sur un PAP nécessite également un **avis favorable** d’une commission, mais elle est prononcée **hors mouvement**.

La liste et le descriptif des PAP disponibles figurent dans l’annexe à la présente circulaire.

Les enseignants intéressés doivent faire acte de candidature. Après recueil de l'avis de l'IEN de circonscription et vérification de leurs titres et qualités, ils sont convoqués à un entretien devant la commission départementale compétente en fonction de la nature du poste sollicité.

En l'absence de candidature ou d'avis favorable de la commission d'entretien, l'IEN en charge de la circonscription a compétence pour proposer à la rectrice un enseignant faisant fonction pour l'année scolaire sur le poste concerné.

Dans ce cas, le choix devra s'orienter prioritairement sur un enseignant ayant des compétences approchant celles requises pour occuper le poste.

II- La campagne d'appel à candidatures 2022.

2.1 Recevabilité et recueil des candidatures.

Peuvent faire acte de candidature les enseignants du **1^{er} degré titulaires ayant 3 ans et plus d'ancienneté** y compris ceux qui sollicitent leur réintégration à la rentrée 2022.

Les candidats peuvent prendre contact avec les « pilotes » pour tout renseignement complémentaire et, éventuellement, convenir d'un entretien.

Le recueil des candidatures et le recueil des avis des IEN se font exclusivement via l'application « GAC » située à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-reunion.fr/gac>

**La campagne de saisie est ouverte
du 15/11/2021 au 22/11/2021 à 23H59**

NB : aucune candidature formulée en dehors de cette application ne pourra être prise en compte.

2.2- Calendrier.

Du 15/11/2021 au 22/11/2021	Saisie des candidatures dans GAC
Du 24/11/2021 au 29/11/2021	Saisie des avis par les IEN d'origine
À compter du 30/11/2021	Instruction des dossiers par la DPEP
À compter du 08/12/2021	Tenue des commissions d'entretien NB : Les commissions d'entretien siègent généralement les mercredis.

Les convocations aux entretiens **seront envoyées par courrier électronique dans la boîte aux lettres i-prof de chaque candidat**. Il est donc conseillé de consulter régulièrement votre boîte i-prof.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes à la DPEP1 par mail à l'adresse aac1d@ac-reunion.fr

III – Les conséquences d'une affectation sur postes spécifiques.

3.1 Rémunérations.

Il appartient aux candidats de se rapprocher de leur service gestionnaire (DPEP3) pour toute information relative au régime indemnitaire éventuel attaché à l'exercice des fonctions auxquelles ils postulent.

3.2 Temps partiel.

En raison des difficultés liées à l'organisation du service, les personnels souhaitant se porter candidats sont informés que **les postes spécifiques ne sont, à de très rares exceptions près, pas compatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel.**

Ainsi, un candidat retenu sur un poste de cette nature et qui solliciterait un temps partiel de droit à la rentrée 2022 **sera nécessairement affecté sur un autre poste à titre temporaire.**

La présente circulaire devra être portée à la connaissance de l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré en fonction dans votre établissement, y compris ceux qui se trouvent en position d'absence régulière.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe

signé

Maryvonne CLEMENT

ANNEXE
LISTE DES POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES ET À PROFIL
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

I. POSTES A EXIGENCE PARTICULIÈRE POURVUS PAR UNE COMMISSION DE SÉLECTION (participation au mouvement).....	2
II. POSTES A PROFIL (hors mouvement).....	28

I. POSTES A EXIGENCE PARTICULIÈRE POURVUS PAR UNE COMMISSION DE SÉLECTION (participation au mouvement)

Table des matières

I. POSTES A EXIGENCE PARTICULIÈRE POURVUS PAR UNE COMMISSION DE SÉLECTION (participation au mouvement).....	2
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A MISSION DÉPARTEMENTALE : ARTS VISUELS – LANGUES VIVANTES – ÉDUCATION MUSICALE – MATHÉMATIQUES – SCIENCES.....	3
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE.....	5
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE.....	6
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DES INSPECTEURS EN CHARGE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (Nord-Est ou Sud-Ouest).....	7
ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET EN ÉCOLE SUR POSTE TSA (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE) (PRE-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE).....	9
ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS (CLASSE ET ATELIER) - EN COLLÈGE.....	10
ENSEIGNANT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE.....	11
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGE DE L'AIDE À DOMINANTE RELATIONNELLE EN CMPP, à L'ALEFPA, A SAINT-PAUL ET AU CMPP HENRI WALLON A SAINT-DENIS.....	12
ENSEIGNANT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (DITEP).....	14
PROFESSEUR DES ÉCOLES EN UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS) EN COLLÈGE.....	16
ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER ».....	17
ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE.....	18
ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE (ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MILIEU MIXTE, ASSOCIANT SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET ÉCOLE).....	19
CHARGE.E DE MISSION LANGUE VIVANTE.....	21
RÉFÉRENT DE BASSIN LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALE.....	22
DÉLÉGUÉ USEP.....	24
ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ACCUEILLANT LES ADOLESCENTS EN RUPTURE SCOLAIRE.....	26

**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A MISSION DÉPARTEMENTALE : ARTS VISUELS – LANGUES VIVANTES
– ÉDUCATION MUSICALE – MATHÉMATIQUES – SCIENCES**

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants répartis sur tout le département</i></p> <p>9741078D : pour connaître le lieu d'affectation et celui d'exercice, se rapprocher de chaque copilote.</p>
	PROFIL	<p>Être enseignant(e) du 1^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF, expert(e) dans l'un des domaines cités (option correspondante du CAFIPEMF)</p> <p>Le conseiller pédagogique à vocation départementale est un enseignant maître formateur qui dispose d'un champ d'expertise, attesté par une option de CAFIPEMF. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses activités à l'échelon départemental et appartient à l'équipe des conseillers pédagogiques dont les actions sont coordonnées par les IEN en charge des missions arts et culture, langues vivantes, EPS, mathématiques et sciences.</p>
	COMPÉTENCES ATTENDUES	<p>La mission départementale du conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques professionnelles, des connaissances didactiques et pédagogiques. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré et dans les différents domaines. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande disponibilité et une grande mobilité.</p>
	MISSIONS	<p>Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Le conseiller pédagogique à vocation départementale travaille à la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales et académiques. Il est une personne ressource pour les circonscriptions, il coopère avec les différents partenaires en accord avec IEN de référence.</p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF dans l'une des options prévues qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
	CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE
PILOTES		<p>Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54</p> <p>Xavier GARCIA – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Tampon 1 (éducation musicale, arts visuels) Téléphone secrétariat : 0262 27 03 31</p> <p>Jean-Noël CHAFFRE – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Denis 5 (Mathématiques) Téléphone secrétariat : 0262 94 02 50</p>

		<p>Marie-Nadège CANTALIA-TEGALI – Inspectrice de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Denis 3 (langues vivantes étrangères) Téléphone secrétariat : 0262 21 14 24</p> <p>Philippe MESPOUHLE – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Leu(science) Téléphone secrétariat : 0262 26 11 90</p>
--	--	---

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants répartis sur tout le département</i> 1 poste par circonscription à minima
	PROFIL	Être enseignant(e) du 1 ^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF . Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur direct.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	La mission de conseiller pédagogique de circonscription requiert des connaissances pédagogiques et réglementaires actualisées. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande écoute et une grande disponibilité.
	MISSIONS	Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans son champ d'expertise, le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. En lien avec les IEN des circonscriptions concernées, il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration du PEDT, de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec les différents partenaires. Il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et les actions pédagogiques dans les écoles et apporte son expertise pour veiller à ce que les projets de partenariats soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. Il aide à la mise en place d'un Plan d'Action Départemental qui détermine des actions relatives à l'EPS. Il collabore avec l'équipe départementale EPS au niveau de la formation, de l'animation et de la recherche.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF et qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i> <i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants implantés en circonscription</i></p> <p>Interventions dans toutes les écoles de la circonscription concernée (voir circulaire du mouvement 2021-2022)</p>
	PROFIL	<p>Enseignant.e du 1^{er} degré ayant développé une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe et/ou dans des actions de formation.</p> <p>Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.</p> <p>Bonne maîtrise de la démarche de projet, aisance dans le travail en équipe, ouverture aux actions de partenariales.</p>
	MISSIONS	<p>Dans le cadre de la politique académique, le conseiller pédagogique pour le numérique (CPC N) joue un rôle essentiel pour la généralisation des usages du numérique à l'école.</p> <p>Le CPC N contribue à l'appropriation professionnelle de ces outils par les enseignants.</p> <p>L'action de formateur du CPC N auprès des différents acteurs, outre les missions d'un conseiller pédagogique généraliste dont il a l'expertise, a pour double finalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration professionnelle de ces outils par les enseignants au service de l'ensemble des domaines ou disciplines, • l'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent les compétences du socle commun, en particulier celles du domaine 2 sur les méthodes et outils pour apprendre. <p>Sur le terrain, dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, le CPC N exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN et dans le cadre du programme de travail de la circonscription.</p> <p><i>Membre du réseau académique des ERUN et CPC Numérique, il contribue également à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail pilotés par l'IEN chargé du numérique et coordonnés par le Conseiller Numérique pour le premier degré.</i></p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>La détention du CAFIPEMF option numérique est particulièrement attendue. L'absence du CAFIPEMF entraîne une affectation à titre provisoire.</p> <p>La détention du CAFIPEMF et un avis favorable de la commission ad joc entraîne l'affectation à titre définitif sur le poste.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	<p>Mickaël TSANG-CHIN-SANG – Inspecteur éducation nationale, chargé du Numérique Educatif pour le 1D, circonscription de Saint Louis</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 26 11 90</p>

**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DES INSPECTEURS EN CHARGE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE
(NORD-EST OU SUD-OUEST)**

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>971708N : Circonscription Inspection École Inclusive Nord-Est (2 postes) située 43, boulevard Léopold Raimbaud à St-Denis.</p> <p>9741560C : Circonscription Inspection École Inclusive Sud-Ouest (2 postes N°12435-41341) située sur la commune du Tampon (adresse géographique à venir)</p>
	PROFIL	<p>Le CPC auprès de l'IEN École Inclusive doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans une logique « école inclusive ».</p> <p>Son action est localisée sur une des deux zones: Nord-Est ou Sud-Ouest.</p>
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN École Inclusive, il (elle) sera chargé(e) des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription :</u> <p>Aide et conseil aux équipes dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des textes réglementaires concernant les enseignements en SEGPA, MECS, en milieu pénitentiaire ; - de la mise en œuvre des enseignements dans les établissements spécialisés ; - des dispositifs collectifs (ULIS école, collège, lycée) ; - dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - actions de formation à l'INSPE (formation initiale et spécialisée) ; - suivi des enseignants néo titulaires, - suivi des stagiaires CAPPEI, - suivi des maîtres de la circonscription en difficulté ou qui en font la demande, - formations pédagogiques (propositions, conception, suivi) à destination des enseignants de la circonscription, - participation (propositions, conception, interventions, suivi) aux divers stages organisés par la circonscription École Inclusive - suivi d'établissements, de structures (SEGPA, MECS, milieu pénitentiaire, établissements médico-sociaux, sociaux, sanitaires), de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...), - suivi à la demande des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire, - participation et/ou animation de divers groupes de travail, - représentation de l'IEN École Inclusive dans diverses instances.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Enseignant(e) titulaire d'un CAEEA ou d'un CAFIPEMF (obligatoire pour une nomination à titre définitif).</p> <p>Une spécialisation ASH (École Inclusive) serait appréciée (CAPPEI ou équivalent).</p> <p>Compétences en bureautique (traitement de texte, excel, magistère).</p>

	CONDITIONS DE NOMINATION	PEPAP : Poste à exigence particulière. Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30 Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Sud-Ouest Téléphone secrétariat : 0262 48 14 80

ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET EN ÉCOLE SUR POSTE TSA (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE) (PRE-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE)		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants :</i></p> <p>9740745S : EEPU Les Badamiers à Saint-Denis</p> <p>9740358W : EEPU Jacques Prévert à Saint-Pierre</p> <p>9740905R : <i>EEPU Carrosse ST PAUL</i></p> <p>9741344T : IME Charles Isautier à Saint-Louis (1 poste implanté à Louise Michel – support)</p> <p>9741265G : IME Levavasseur (2 postes)</p>
	PRE-REQUIS / PROFIL	<p>Instituteur.trice ou professeur(e) des écoles spécialisé(e) titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH, option D de préférence, ou CAPPEI.</p> <p>Si le candidat détient la certification avec le module de professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même, - prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques et éducatifs, - organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires, - participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement, - assurer la cohérence du projet personnalisé de scolarisation (PPS), - contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - capacité d'innovation pédagogique permanente, - bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TSA et des stratégies éducatives de l'autisme, - capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement, - capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin, - capacité à évaluer les actions engagées, - respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique, - capacités relationnelles avec la famille. <p>LES ELEVES : porteurs de troubles du spectre autistique orientés par la CDAPH.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Nord-Est</p> <p>Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Sud-Ouest.</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30</p>

ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS (CLASSE ET ATELIER) - EN COLLÈGE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740039Z : CLG Albert Lougnon à Saint-Paul 9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis 9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André 9740703W : CLG Cambuston à Cambuston 9740645H : CLG Montgaillard à Saint-Denis 9741045T : CLG Titan au Port 9741049X : CLG Henri Matisse à Saint-Pierre 9741189Z : CLG Jean Lafosse à Saint-Louis 9741236A : CLG Texeira Da Motta à La Possession</p>
	PROFIL	<p>Professeur(e) des écoles ou instituteur(trice) du premier degré, de préférence titulaire du CAPA-SH / CAPPEI (parcours EGPA) et disposant des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des publics en difficultés, - expérience de la pédagogie de projet, - capacités à travailler en équipe pluri catégorielle, - qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques, - sens organisationnel : construction de programmes, gestion des ressources humaines, animation, - sens des responsabilités, - disponibilité : horaires variables selon les périodes. <p>Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les enseignements auprès de 6 à 12 élèves en voie de rupture avec le système scolaire ; - Construire le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe du dispositif relais pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • - les objectifs et les modules de formation personnalisée pour le jeune, • - les conditions de la réintégration scolaire dans son collège d'origine. - Assurer la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ; - Effectuer les bilans et organiser les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	<p>Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54</p> <p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive Nord-Est Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive Sud-Ouest. Téléphone secrétariat : 0262 48 14 80</p>

ENSEIGNANT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> Centre pénitentiaire de Domenjod Saint Denis (5,5 postes) Centre de détention du Port (2,5 postes) Maison d'arrêt de Saint Pierre (2 postes)
	PROFIL	Titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI (parcours EGPA de préférence), milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé. Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire. <u>Qualités requises :</u> - qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute et de discrétion ; - aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - aptitude à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi.
	MISSIONS	L'enseignant(e) est membre à part entière des équipes encadrantes des mineurs et des adultes incarcérés. Sa mission se décline en priorité en direction de ceux qui rencontrent de grandes difficultés scolaires ou qui sont en situation d'illettrisme. L'enseignant(e) assiste aux réunions institutionnelles en fonction des besoins. Il elle doit pouvoir s'adapter à des groupes d'élèves se renouvelant souvent (incarcération-libération).
	TEMPS DE SERVICE	Il est de 24 heures et se décompose de la manière suivante : - un service d'enseignement de 21h hebdomadaires, - 3h hebdomadaires forfaitaires (soit 108h annuelles) consacrées aux activités de coordination, de concertation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des personnes détenues (cf. décret 2017-444) L'emploi du temps scolaire est organisé avec les différents services de l'administration pénitentiaire. Les postes conviendraient à des enseignants ayant déjà exercé face à des publics en grande difficulté et sachant s'inscrire dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<i>PEPAP : Poste à exigences particulières.</i> <i>Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i> Affectation à titre provisoire la 1ère année, avec obligation de participer aux deux stages d'une semaine (un stage au titre de l'administration pénitentiaire et un au titre de l'éducation nationale)
	CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE
PILOTES		Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30 Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive Sud-Ouest Téléphone secrétariat : 0262 48 14 80

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGE DE L'AIDE À DOMINANTE RELATIONNELLE EN CMPP, À L'ALEFPA, A SAINT-PAUL ET AU CMPP HENRI WALLON A SAINT-DENIS

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> 9741053B : CMPP Henri Vallon à Saint-Denis (3 postes) 9741552U : CMPP Savannah à Saint-Paul (1 poste)
	INTITULE DU POSTE	Enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e) de l'aide à dominante relationnelle (Ex option G). Rattachement hiérarchique et pédagogique : IEN Ecole Inclusive Nord/ Sud Rattachement fonctionnel : direction du CMPP.
	PROFIL	- être titulaire du CAEI option RPM, CAPSAIS ou CAPA-SH option G, CAPPEI parcours RASED aide à dominante relationnelle de préférence (si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire. - avoir une bonne connaissance du rôle et des missions du CMPP, - adhérer au projet du CMPP, - posséder la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, - avoir des connaissances sur le développement global de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur les problématiques liées à l'adolescence, - s'adapter à la diversité des pathologies, - respecter l'obligation de discrétion professionnelle dans le cadre de l'information partagée à caractère secret.
	CONDITIONS PARTICULIÈRES	- intervention auprès d'un public élargi de la maternelle au lycée, - répartition du temps de travail de 27 heures hebdomadaire : <ul style="list-style-type: none"> • 24 h de séances d'aide à dominante relationnelle ou pédagogique, • 3 h de réunions institutionnelles et de lien avec les écoles (à l'initiative du médecin chef de service). - grande amplitude horaire (avant et après les horaires scolaires), - adaptation aux besoins du service et à l'ouverture du CMPP (reprise anticipée obligatoire à la rentrée d'août).
	MISSIONS	Évaluation et participation au suivi global des enfants et adolescents en intervenant sur la dimension psychopédagogique : - analyse des besoins éducatifs particuliers de l'enfant et de l'adolescent ainsi que de ses répercussions sur les apprentissages (bilans pédagogiques), - élaboration du projet d'aide spécialisée en prenant compte l'environnement scolaire et familial, - mise en œuvre de pratiques pédagogiques et/ou ré-éducatives différenciées et adaptées (suivis individuels ou en groupe), - entretiens familiaux, - relations étroites avec les écoles et établissements de scolarisation, - travailler en équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des professionnels de l'établissement, - participation aux réunions institutionnelles et aux réunions avec les partenaires extérieurs, - inscription des actions dans le projet d'établissement. Remarque : les candidats à ce poste sont invités à prendre l'attache des CMPP.
	CONDITIONS DE NOMINATION	PEPAP : Poste à exigence particulière. Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de

		<i>nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale École Inclusive Nord-Est Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale École Inclusive Sud-Ouest. Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30

ENSEIGNANT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (DITEP)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9741550S : DITEP ALFPA à Saint-Pierre (2 postes)</p> <p>9741602Y : DITEP Marangé à Saint-Paul (3 postes dont 1 poste implanté dans les locaux de l'APAJH : 489 rue Charles Beaudelaire à St-André)</p> <p>Situation du poste dans l'organigramme : l'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique.</p>
	PROFIL	Tout enseignant(e) spécialisé(e) du premier degré titulaire du CAPPEI.
	CONTEXTE	<p>L'unité d'enseignement est intégrée à l'établissement qui comprend par ailleurs le personnel éducatif et thérapeutique chargé, dans le cadre du PIA, du suivi des jeunes, porteurs de troubles de la conduite et du comportement, orientés sur notification de la CDAPH.</p> <p><u>Nature du poste</u> : scolarisation des élèves accueillis dans les DITEP</p>
	FONCTIONS EXERCÉES	<ul style="list-style-type: none"> - réconcilier les jeunes avec le scolaire en restaurant l'image centré sur les apprentissages au regard du socle commun de connaissances et de compétences, visant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, - favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels. <p>Temps de travail de l'enseignant : obligations de service réglementaires de 27 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 heures face à élèves, - 3 heures de concertation.
	MISSIONS SPÉCIFIQUES	<p>L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique inclus dans le projet du DITEP.</p> <p>La pratique d'une pédagogie spécialisée s'organise à partir d'un ensemble de préalables ou de détours : ramener le calme, attendre, proposer des temps conviviaux, saisir une occasion...</p> <p>Ainsi, l'enseignant doit-il puiser dans les multiples pratiques inventives de la pédagogie, varier les démarches et les supports, dans la recherche permanente d'une réponse provisoire à une situation singulière.</p> <p>Confronté constamment à des processus psychologiques et psycho-sociaux complexes, il doit, par nécessité, intégrer dans ses démarches les besoins thérapeutiques des jeunes dont il s'occupe. Pour ce faire, le travail en partenariat avec les autres professionnels de l'éducation dans l'établissement s'avère indispensable.</p> <p>L'enseignant présentera les bilans d'évaluation et d'observation pédagogique des jeunes qui lui sont confiés, lors des réunions de synthèse.</p> <p>Il participera aux décisions relatives à l'évolution de son projet personnalisé de scolarisation.</p>
	QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du profil psychologique de l'enfant et de l'adolescent, - Capacités à travailler en équipe et en réseau, - Aptitudes à mettre en place une coordination, - Grande maîtrise de soi et capacités d'analyse face à des situations conflictuelles, - Aptitude à mettre en place des adaptations pédagogiques en lien avec le public (pédagogie du détour, de projet) et au profit des apprentissages.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>

CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale École Inclusive Sud-Ouest Téléphone secrétariat : 0262 48 14 80

PROFESSEUR DES ÉCOLES EN UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS) EN COLLÈGE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis 9740091F : CLG Leconte de Lisle à Saint-Louis 9740596E : CLG Antoine Soubou à Saint-Paul 9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André</p>
	PROFIL	<p>Professeur(e) des écoles possédant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la certification FLS, - une solide expérience d'enseignement (5 années au 31 décembre de l'année en cours) auprès des élèves présentant des besoins spécifiques, - une parfaite maîtrise de l'outil informatique. <p>Les diplômes et certifications seront joints au dossier de candidature.</p>
	MISSIONS	<p>Le professeur des écoles de l'UPE2A participera en liaison avec le CIO, l'équipe pédagogique de l'établissement et le CASNAV au bilan diagnostique des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA) dans l'académie.</p> <p>Il mettra en place un projet explicite de progression favorisant l'intégration rapide de l'EANA dans une classe ordinaire.</p> <p>Il mettra en application pendant le cours une réflexion sur les notions d'effort, d'apprentissage du français langue étrangère ou langue seconde et langue de scolarisation.</p> <p>Il procédera à une évaluation régulière des acquis des élèves et en rendra compte aux parents, au CASNAV, à la direction de son établissement et aux enseignants ayant en charge ces mêmes élèves.</p> <p>En fonction des besoins du bassin, le professeur des écoles UPE2A pourra effectuer son service d'enseignement spécialisé dans le 1^{er} degré.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	<p>Marie-Thérèse MARTIGNE – Directrice du CASNAV Contact : marie-therese.martigne@ac-reunion.fr</p>

ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER »

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> 9741358H : EEPU Maximilien Lorion au Tampon (2 postes)
	PROFIL	Compétences théoriques et pédagogiques dans les divers domaines d'apprentissage de la langue orale et écrite et des activités scientifiques et mathématiques. Connaissance et expérience dans le domaine de la gestion de la difficulté scolaire et de la pédagogie de projet. Les candidats doivent faire preuve d'une grande disponibilité, d'esprit d'initiative et disposer de bonnes qualités relationnelles. Le diplôme du CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité.
	MISSIONS	Au sein de l'équipe du centre, les enseignants devront assurer les missions suivantes dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre dans la circonscription du Tampon : - préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes accueillies (séjours de 1 semaine pour 2 classes de cycle 2, cycle 3 et/ou ULIS), - réalisation de documents pédagogiques en vue de communication en fin de séjours (supports papier et TUIC), - implication dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des séjours, - participation à l'accompagnement des enseignants des élèves reçus et à l'information et la formation des enseignants de la circonscription (accueil de collègues lors d'animations pédagogiques, ou de stages).
	MODALITÉS D'EXERCICE	Le temps de présence avec les élèves est de 24 heures et le temps de travail en équipe est de 3 heures minimum par semaine le mercredi après-midi ou samedi matin auquel vient s'ajouter le travail personnel de recherche et de préparation pédagogique.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i> <i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54 Laurent PIETRI – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Tampon 2 Téléphone secrétariat : 0262 27 17 56

ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> 9741307C : Centre de lecture à Saint-Denis (3 postes) 9741532X : Classe découverte à la Plaine des Palmistes (2 postes)
	PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> - compétences théoriques et pédagogiques dans les domaines de l'oral, de la lecture et de l'écriture, - connaissance approfondie de la littérature, - pratique du travail d'équipe, - connaissance et expérience dans le domaine de la difficulté scolaire, - compétences en LVR. <p>Le CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité. Quelques années d'ancienneté sont souhaitables.</p>
	MISSIONS	<p>Dans le cadre de l'équipe animée par le responsable local, les enseignants assurent les missions suivantes, inscrites dans le contexte général de la recherche et de la prévention de l'illettrisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes, en majorité de cycle 2, - intervention pédagogique auprès des élèves, - construction concertée des projets d'accueil à venir, - production de documents pédagogiques pour communication (site internet), - participation à la formation des enseignants ou stagiaires, usagers du centre (en particulier des enseignants des classes reçues), - collaboration à la politique culturelle et littéraire de la circonscription de rattachement.
	MODALITÉS D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - temps de présence avec les élèves : 24 heures, - temps de travail en équipe : 3 heures minimum par semaine, - compte tenu de l'aménagement du temps scolaire, le mercredi après-midi sera désormais un temps de travail, - ce poste requiert une très grande disponibilité, - cet emploi ne peut être tenu à temps partiel, - de solides capacités d'adaptation à la diversité des publics sont indispensables.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i> <i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	AMOURDOM-MARIAYE Catherine, Inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Bras Panon Téléphone secrétariat : 0262 51 76 46

ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE (ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MILIEU MIXTE, ASSOCIANT SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET ÉCOLE)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740024H : E.E.PU Jean Jaurès à La Possession 9740040A : E.E.PU Charles Isautier au Tampon 9740157C : E.M.PU La Poussinière à Saint-Benoît 9740365D : E.E.PU Georges Fourcade à Saint-Pierre 9740430Z : E.E.PU Rivière de l'Est à Sainte-Rose 9740591Z : E.E.PU Primat à Saint-Denis 9740658X : E.M.PU Les Tourterelles à Saint-André 9740690G : E.M.PU Edith Piaf à Saint-Pierre 9740744R : E.M.PU Ylang-Ylang à Saint-Denis 9740750X : E.M.PU Robert Debré à Saint-Louis 9740936Z : E.M.PU Grande Fontaine à Saint-Paul 9741267J : E.E.PU La Chaumière à Saint-Denis 9741351A : E.M.PU Imelda Grondin au Port 9741583C : E.M.PU Madame Carlo à Saint-Joseph 9740867Z : E.M.PU Langevin Saint-Joseph 9740604N : EMPU André Hoarau au Port 9740891A : EEPU Françoise Dolto au Port</p>
	PROFIL	<p>avoir enseigné au moins trois ans en maternelle,</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'une grande capacité d'écoute, - être capable de travailler avec les partenaires institutionnels, - bénéficier d'une grande disponibilité et d'un réel engagement, - avoir des compétences en LVR, - avoir des connaissances et des compétences dans le domaine du développement du jeune enfant, notamment dans la construction de ses liens affectifs, de ses mécanismes d'apprentissages, du langage oral et en matière de littérature d'enfance et de jeunesse.
	MISSIONS	<p>Placé(e) sous l'autorité de l'inspecteur de la circonscription, l'enseignant(e) aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil des enfants de moins de trois ans, - la mise en place de situations pédagogiques visant les premiers apprentissages respectant un développement harmonieux de l'enfant, - la mise en place de relations avec la famille et l'ensemble des partenaires de la scolarisation. - la mise en place de projets de renforcement des apprentissages fondamentaux en équipe d'école les après-midis. <p>En tant que responsable du projet pédagogique, il elle assure le lien avec le projet d'école, les équipes pédagogiques et les intervenants permanents (ATSEM et EJE) et ponctuels (les représentants de la CAF, de la PMI, les assistants sociaux des quartiers et tout autre partenaire concerné).</p> <p>Hors temps de présence des enfants, les après-midis, il participe à des projets de prévention de l'illettrisme dans son école d'affectation, dans les écoles et dans les classes maternelles de proximité.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>

CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	Denis OUIIN – Inspecteur éducation nationale du 1er degré – Conseiller technique maternelle Téléphone : 0692 29 55 55

CHARGE.E DE MISSION LANGUE VIVANTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - BASSIN SUD : 9741508W IEN PETITE ILE (1 poste) - BASSIN EST : 9741305A IEN BRAS PANON (1 poste) - BASSIN OUEST : 9740451X IEN SAINT LEU (1 poste) - BASSIN NORD : 9740086A IEN SANT DENIS 3 (1 poste)
	PROFIL	<p>Être titulaire du CAFIPEMF (avec ou sans spécialité). Expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 5 ans. Cursus universitaire en LVE et/ou habilitation langue seraient appréciés.</p>
	COMPÉTENCES RECHERCHÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la didactique des langues et de l'approche actionnelle de Cadre Européen Commun de Références aux Langues. - Connaissance avérée de la littérature de jeunesse étrangère et de la culture de la langue cible. - Aptitude à la conception et mise en œuvre des situations d'enseignement/apprentissage en LVE en présence d'élèves. - Connaissances des missions du formateur académique. - Formation et suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LVE et dans les autres domaines (Formation Initiale et Formation Continue). - Formation à l'enseignement des disciplines (EPS, Arts, Mathématiques, Géographie...) en EMILE. - Aptitude à travailler en équipe. - Maîtrise des outils numériques dans le cadre de la formation et de la didactique des langues. <p>De manière générale, être en mesure d'intégrer son action dans les axes du projet stratégique LVE.</p> <p>Les contraintes du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être mobile, - temps de travail articulé sur les temps scolaires et extra scolaire.
	MISSIONS	<p>Impulser, aider à l'élaboration, à la mise en place de projets en LVE (toutes langues confondues).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention et co-enseignement dans les classes/écoles en fonction de projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions. - Collaborer avec les équipes de circonscription. - Participer à la formation des enseignants dans le domaine de la LVE.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	<p>Marie-Nadège CANTALIA-TEGALI – Inspectrice éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Denis 3 Téléphone secrétariat : 0262 21 14 24</p>

RÉFÉRENT DE BASSIN LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>Bassin SUD-EST : 9740218U : EEPU Lenepveu de Saint-Joseph Bassin OUEST : 9740916C : EEPU Ariste Bolon du Port Bassin EST : 9740999T : EMPU Les Hibiscus, circonscription de Saint-Benoît Bassin NORD : 9740062Z : circonscription de Saint-Denis 2 Bassin SUD-OUEST : 9740857N : circonscription de Saint-Pierre 2</p>
	PROFIL	<p>Professeur(e) des écoles possédant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un DEUG, licence ou mater avec une option linguistique et/ou socio linguistique, - la certification FLS ou FLE (français langue seconde ou français langue étrangère), - une formation sur le bilinguisme, - une connaissance des dispositifs amenant au plurilinguisme... - être habilité en langue et culture régionale (créole réunionnais), - avoir une expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 5 ans au 01/09/2021 - avoir une bonne connaissance en matière d'enseignement du français en milieu créolophone <p>Les professeurs.es référents.es en <i>Langue et culture régionales</i> interviendront dans les écoles d'un bassin.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - impulsion, aide à l'élaboration et à la mise en place de projets en langue et culture régionales ; - intervention dans les classes/écoles en fonction des projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions ; - collaboration avec les équipes de circonscription pour la création d'outils pédagogiques (supports, progressions d'enseignement de la langue, programmations d'activités, modules de formation en présentiel et en distanciel, mise en œuvre de projets...); - animation en direction des enseignants habilités du bassin ; - participation à la formation des enseignants dans le domaine de la langue et de la culture régionale ; - suivi des enseignants habilités provisoires ou définitifs sur le terrain : visite de conseil, aide à la conception de séquences, visite d'habilitation ; - suivi des classes bilingues et impulsion en vue d'un parcours de continuité ; - coordination des sites LVR en liaison avec les référents de circonscription ; - mise en place des actions pédagogiques et évaluation des compétences linguistiques des élèves en étroite collaboration avec les enseignants de classe ; - tissage partenarial avec les acteurs éducatifs et culturels. <p><u>De manière générale</u> : animer, développer et contribuer au double objectif de transmission et d'enseignement de la langue et de la culture régionale dans le respect des textes en vigueur.</p>
	COMPÉTENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - avoir une bonne connaissance de la situation linguistique de La Réunion ; - être capable d'analyser professionnellement cette situation linguistique, les implications pédagogiques et les impacts sur le développement des savoirs des élèves ;

		<ul style="list-style-type: none"> - être en mesure de différencier l'enseignement dans deux langues et le bilinguisme ; - avoir une bonne maîtrise du créole : être capable d'analyser une production linguistique en créole réunionnais, être un locuteur confirmé ; - connaître la littérature réunionnaise d'expression créole et française : connaître les principales composantes de la culture réunionnaise ; - mobiliser ses compétences dans le domaine du numérique pour valoriser des actions, outils, supports, gestes professionnels ; - mettre en œuvre des activités de sensibilisation à la culture et des séances d'enseignement en LVR en présence d'élèves et d'enseignants ; - avoir des compétences pédagogiques et didactiques relatives à la mise en œuvre d'un enseignement du français en milieu créolophone ; - contribuer à la formation et au suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LCR, en présentiel et en distanciel ; - avoir des compétences dans le domaine des arts (visuels, musique, langage...) ; - être capable de travailler en équipe pour mener une réflexion autour des difficultés des élèves, proposer des réponses adaptées, les évaluer et analyser. <p><u>De manière générale</u> : être en mesure d'intégrer pleinement son action dans les axes du projet LCR de l'Académie – Plan Créole 2020-2024 et PSA.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	M-A BLANCHON – Inspectrice éducation nationale, en charge du dossier académique <i>Langue et Culture Régionales</i> , circonscription de Saint Pierre 2 Secrétariat : 0262 25 42 54

DÉLÉGUÉ USEP		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740057U : circonscription de Tampon 1 9740060X : circonscription de Saint Benoît 9740062Z : circonscription de Saint Denis 2 9740451X : circonscription de Saint Leu 9740815T : circonscription du Port 1</p>
	PROFIL	Se reporter à la convention de partenariat entre le ministre de l'éducation nationale et l'union sportive des écoles primaires (USEP) (BO N° 2 du 08 janvier 2015).
	MISSIONS	<p><u>Formation - animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participer aux groupes animations EPS de manière à rendre complémentaire les actions et à optimiser la collaboration avec les CPC en charge du dossier EPS ; - participer autant que de besoin à l'organisation et au déroulement des animations pédagogiques et des stages EPS sur la circonscription ; - participer aux manifestations dans le cadre de la semaine de l'EPS ; - participer aux rencontres de circonscriptions et académiques ; - contribuer au développement des écoles labellisées « Génération 2024 » ; - animer les rencontres à thème dans les domaines de la santé, du handicap, du développement durable, de la sécurité routière avec les documents pédagogiques nationaux et locaux : « mercredis USEP », des sorties HTS semaine des arts, fête du sport, clubs civils (pelote basque, athlétisme...) ; - animer ponctuellement des classes USEP lors de la préparation des rencontres suivant la demande ; - aider les associations à organiser leurs journées sportives et y participer ; - organiser et encadrer des stages de dirigeants d'associations pour les animateurs ; - suivre le stage des jeunes élus et accompagner les projets initiés ; - accompagner les classes organisatrices ; - participer aux actions de tutorat (service civique, brevet d'état, etc.) ; - mettre en place des ateliers hors temps scolaire (école de sports, ateliers socioculturels) et recherche d'intervenants ; - aider les associations dans les projets d'accompagnement éducatif. <p><u>Secrétariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - enregistrer les licences et transmettre les licences aux associations ; - transmettre les dossiers d'affiliation, les bordereaux de demande de licences à la ligue de l'enseignement ; - élaborer et expédier des calendriers des rencontres par niveau et par trimestre (temps scolaire et hors temps scolaire) ; - préparer des documents USEP : jeux (à tous les niveaux et par trimestre) et informations ponctuelles ; - assurer le rattrapage des journées annulées pour diverses raisons (intempéries, transport...), communiquer auprès de tous les partenaires ; - rédiger les compte rendus des réunions, les photocopier et les expédier ; - contacter les municipalités pour le transport, la restauration, l'utilisation des stades, l'intervention des animateurs municipaux ; - rédiger les demandes officielles auprès des partenaires institutionnels et

		<p>autres ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecter et rédiger des articles pour les médias ; - transmettre les commandes de toutes sortes (documents, matériel...) des associations ; - aider aux démarches administratives : obtention d'un numéro de SIRET ; - aider au montage et suivi des dossiers de subvention ; - gérer l'association de coordination : achat matériel, comptabilité, secrétariat, représentation auprès des collectivités ; - assister la création d'association USEP ou dans la remise en route d'association en sommeil. <p><u>Information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assister aux réunions mensuelles des délégués USEP de Zone et des directeurs de service de la Ligue de l'enseignement ; - organiser des réunions hors temps scolaire (HTS) et sur le temps scolaire (TS) avec les délégués d'écoles ; - transmettre des informations ponctuelles (subventions, fêtes...) ; - assister aux réunions de l'office municipale des sports (OMS), du service des sports, de l'office municipal des animations globalisées (OMAG), des directeurs d'école, de l'équipe pédagogique ; - informer les collègues sur les activités de l'amicale de circonscription, de la Ligue et de ses secteurs de l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) lire et faire lire, éducations, vacances...
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	CONTACTS	<p>Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale</p> <p>Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54</p> <p>Estelle BADAT – Inspectrice de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Petite Ile (Mission Académique EPS/USEP)</p> <p>Téléphone secrétariat circonscription : 0262 71 99 10</p>

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ACCUEILLANT LES ADOLESCENTS EN RUPTURE SCOLAIRE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p><i>9741561D : IME (UEAJ Unités Educatives d'Activités de jour à Saint-Pierre, rattachés aux services territoriaux de la PJJ) (1 poste)</i></p> <p>- 9741562E IME (UEAJ Unités Éducatives d'Activités de Jour de Sainte-Clotilde, rattachés aux services territoriaux de la PJJ) (1 poste)</p> <p>- 9740854K : Unité pédagogique adaptée, rue Benjamin Hoarau Z.I. N°3 à Saint-Pierre (AAPEJ)</p> <p>- 9740854K : Unité pédagogique adaptée, Impasse Sundoro, route Notre Dame de la Paix, à la Plaine des Cafres (2 postes) (AAPEJ)</p> <p>- 9740854K : Unité pédagogique adaptée, Centre de jour, 57 route du Théâtre, à Saint-Gilles les Hauts (2 postes) (AAPEJ)</p>
	PROFIL	L'enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du service.
	CONTEXTE	<p>Ces unités d'enseignement, comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants, - des éducateurs techniques, - des éducateurs spécialisés, - des psychologues.
	MISSIONS SPECIFIQUES	<p>Il s'agit pour chaque jeune accueilli de favoriser et créer les conditions d'accès à leur parcours d'insertion (scolaire ou professionnel).</p> <p>La participation aux réunions institutionnelles est indispensable dans le cadre du parcours de formation de chaque jeune.</p>
	FONCTIONS EXERCEES	<ul style="list-style-type: none"> - réconcilier les jeunes avec les apprentissages scolaires, - évaluer les acquis scolaires, - élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel, - favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels, - préparer leur insertion professionnelle en s'appuyant sur le parcours Avenir.
	QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - qualité d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitude à travailler en équipe et sur projets, - capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire, - aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi. <p>Le poste conviendrait à un enseignant ayant exercé face à des publics en grande difficulté et sachant s'inscrire dans le travail en équipe pluridisciplinaire</p>
	TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT	<i>Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 d'enseignement + 3 heures de concertation et suivi de la scolarisation partagée.</i>

CONTEXTE ADMINISTRATIF	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>Poste à exigence particulière PEPAP</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2022, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2023 à 2026.</p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation obligatoire au mouvement.
	CONTACT	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, Ecole Inclusive Nord-Est</p> <p>Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale Ecole Inclusive Sud-Ouest.</p> <p>Téléphone : 0262 92 99 30</p>

II. POSTES A PROFIL (hors mouvement)

Table des matières

II. POSTES A PROFIL (hors mouvement).....	28
ENSEIGNANT EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA).....	29
ENSEIGNANT A MI-TEMPS SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT COMPORTEMENTAL SPECIALISE (SACS) ET MI TEMPS INSTITUT MEDICO-SOCIAL CHARLES ISAUTIER.....	31
ENSEIGNANT EN CENTRE EDUCATIF FERME.....	32
ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA) SECTEUR NORD.....	34
ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE (UEEA) SECTEUR NORD.....	36
ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA) SECTEUR OUEST.....	39

ENSEIGNANT EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9740328N E.E.PU Raymond Mondon St-Pierre (support N°38159)
	MISSIONS	<p>L'enseignant coordonnateur ULIS assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS, - la coordination de l'ULIS et des relations avec les partenaires extérieurs, - un rôle de conseil auprès de la communauté éducative en qualité de personne ressource. <p>RESPONSABILITES :</p> <p>Il organise le travail des élèves en situation de handicap en fonction des projets personnalisés de scolarisation (PPS) en lien avec les équipes de suivi de scolarisation.</p> <p>SPECIFICITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il favorise le fonctionnement inclusif de l'ULIS, - il actualise ses connaissances et ses compétences pour mieux répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
	COMPÉTENCES TECHNIQUES REQUISES	<p>AVOIR DES CONNAISSANCES SUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositifs législatifs et réglementaires en faveur des élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...), - le fonctionnement des différentes instances prenant en charge les élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...), - les troubles spécifiques du langage et des apprentissages, - les apports des neurosciences en matière d'apprentissage à l'école. <p>CAPACITES ATTENDUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler en équipe (école et partenaires extérieurs), - intégrer les évolutions au niveau des neurosciences, - avoir une expérience confirmée dans la prise en charge et dans les apprentissages, - savoir développer des pratiques pédagogiques qui tiennent compte des connaissances en neurosciences. <p>APTITUDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disponibilité, - ouverture aux autres, - sens de l'écoute, - capacité de se remettre en cause, - empathie, - implication dans un travail de groupe, - adaptation aux changements rapides, - précision et rigueur, - organisation et méthode, - prise d'initiatives, - installation d'une relation de confiance avec ses interlocuteurs, - respect de la confidentialité.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant spécialisé titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI. Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.
	NOMINATION	PAP : Poste appel à candidature 1 poste 1 personne. Poste à avis. Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les avis favorables seront classés.
	PILOTE	Laurent CLODIC, Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'Ecole Inclusive sud-ouest Téléphone secrétariat : 0262 48 14 80

**ENSEIGNANT A MI-TEMPS SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT COMPORTEMENTAL SPECIALISE (SACS)
ET MI TEMPS INSTITUT MEDICO-SOCIAL CHARLES ISAUTIER**

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p>Circonscription de Saint Denis 1 – ASH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9741610G SACS spécialisé à Saint-Louis - 9741333F IMP Charles Isautier à Saint-Pierre
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même, - prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques, - organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires, - participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement, - assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS), - contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - bonne connaissance des publics porteurs de troubles neuro-développementaux et du comportement (TEC) et des stratégies de l'autisme, - capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent, - capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités et les thérapeutes qui interviennent, - capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celle de l'équipe de soin, - capacité à évaluer les actions engagées, - respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique, - capacité relationnelle avec les familles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	APTITUDES REQUISES (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Instituteur(trice) ou professeur(e) des écoles spécialisées titulaires du CAPSAIS, du CAPA-SH et/ou CAPPEI <p>ELEVES : autistes avec troubles envahissants du développement</p>
	NOMINATION	<p>PAP : Poste à profil avec appel à candidatures Affectation prononcée hors mouvement.</p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Entretien avec une commission de recrutement. Les avis favorables seront classés.</p>
	PILOTE	<p>Laurent CLODIC – Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'Ecole Inclusive sud-ouest Téléphone secrétariat IEN : 0262 92 99 30</p>

ENSEIGNANT EN CENTRE EDUCATIF FERME		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9741540F Centre éducatif fermé – 40 chemin Morange – Saint Anne (support n°131147547)
	PRINCIPALES ACTIVITÉS OU TACHES	<p><u>NATURE DU POSTE :</u></p> <p>Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant.e exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.</p> <p>Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF.</p> <p>L'établissement accueille des mineurs de 13 à 16 ans ou 15 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.</p> <p><u>MISSIONS :</u></p> <p>L'enseignant est à l'initiative du projet pédagogique. Il aide à élaborer le projet personnel d'orientation. Il travaille en partenariat avec les collègues d'origine des jeunes afin d'aménager une scolarité en temps partagé entre CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du jeune le permet (accord du magistrat).</p> <p>L'emploi du temps scolaire est organisé avec l'équipe du CEF, en veillant à une répartition harmonieuse avec les autres activités sur la semaine. Les interventions de l'enseignant et des autres formateurs (éducateurs scolaires ou techniques, professeurs techniques) sont complémentaires et coordonnées dans le cadre du projet pédagogique.</p> <p><u>FONCTIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli. - Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition. - Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle. - Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation. - Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). - Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. - Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats. <p><u>TEMPS DE SERVICE :</u> il est de 21 heures et se décompose de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 heures minimum devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement, - 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes dans le cadre de la scolarisation partagée et de réunions institutionnelles.

	COMPÉTENCES TECHNIQUES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - une reconnaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux ; - la capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés ; - aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire, - la connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation ; - la capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité ; - une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale ; - la capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA SH option F ou CAPPEI (parcours EGPA de préférence), milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé). Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire. Expérience indispensable auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
	NOMINATION	PAP : Poste à profil avec appel à candidatures Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les avis favorables seront classés.
	PILOTE	Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'Ecole Inclusive nord-est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30

ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA) SECTEUR NORD		
IDENTIFICATION DU POSTE	IMPLANTATION	9741265G I.M.E. LEVAVASSEUR ST DENIS Poste UEMA localisé à l'école primaire Primat sous la responsabilité de l'Inspection École Inclusive Nord/Est par délégation de l'IA-DAASEN qui coordonne le SEI (Service de l'École Inclusive) et en lien avec un ESMS.
	DISPOSITIF	La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 prend en considération l'ensemble du parcours de vie des personnes, de la toute petite enfance à l'âge adulte. Pour ce faire, elle déploie des Unités d'Enseignement en classes maternelles et élémentaires pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants atteints d'autisme ou autres Troubles du Neuro Développement (TND) en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS (Haute Autorité de Santé).
	CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	L'unité d'enseignement maternelle autisme est une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant TND présentant des troubles sévères au sein de l'école. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'unité d'enseignement et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il travaille en lien étroit et permanent avec les membres de l'équipe, et notamment le coordonnateur médico-social des temps d'interventions, hors temps scolaire. Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif. Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école élémentaire, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.
	PERSONNEL CONCERNE	Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH (option D de préférence ou UE – ULIS) , ou en cours, sous réserve d'obtention (session 2021).
	OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE	27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles. Remarque : ce poste est incompatible avec un temps partiel.
	MISSIONS	Identifié comme le pilote de l'UE, l'enseignant – « <i>coordonnateur</i> » : - organise les enseignements et veille à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; - participe à la rédaction du projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement - assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UE - construit un Projet Individualisé pour chaque élève dans le cadre fixé par les PPS - partage avec les autres professionnels du Service Médico-Social (SMS) un

		<p>langage et des outils de réflexion communs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant des interventions hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ; - réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ; - favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SMS ; - est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant dans l'UE ; - respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, comme l'ensemble de l'équipe avec laquelle il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents. - il est personne ressource au sein du SEI et des « PIAL renforcés » en lien avec le SEI et les ESMS
	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les programmes et les attendus du cycle 1 ; - Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ; - Jouir d'une expérience pédagogique dans l'ASH reconnue ; - Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés ; - Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique ; - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ; - Coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; - Mettre en œuvre des aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées ; - Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ; - Apprécier les situations critiques et d'urgence ; - Conduire un entretien ; - Se distancier face aux problématiques liées au handicap ; - Être disponible pour des réunions sur temps scolaire et hors temps scolaire ; - S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers ; - Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves et lors des formations continues PIAL , des modalités de fonctionnement de l'UE.
<p>CONTEXTE ADMINISTRATIF</p>	<p>NOMINATION</p>	<p>PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les avis favorables seront classés.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'école inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30</p>

ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE (UEEA) SECTEUR NORD	
IDENTIFICATION DU POSTE	<p>IMPLANTATION DU POSTE</p> <p>9741549R I.M.E. DU BAOBAB BRAS PANON</p> <p>Poste UEEA sous la responsabilité de l'Inspection École Inclusive Nord/Est par délégation de l'IA-DAASEN qui coordonne le SEI (Service de l'École Inclusive) et en lien avec un ESMS.</p>
	<p>DISPOSITIF</p> <p>La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 prend en considération l'ensemble du parcours de vie des personnes, de la toute petite enfance à l'âge adulte. Pour ce faire, elle déploie des Unités d'Enseignement en classes maternelles et élémentaires pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants atteints d'autisme ou autres Troubles du Neuro Développement (TND) en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS (Haute Autorité de Santé).</p>
	<p>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</p> <p>L'unité d'enseignement élémentaire autisme est une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant TND présentant des troubles sévères au sein de l'école.</p> <p>L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'unité d'enseignement et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il travaille en lien étroit et permanent avec les membres de l'équipe, et notamment le coordonnateur médico-social des temps d'interventions, hors temps scolaire.</p> <p>Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif. Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école élémentaire, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.</p>
	<p>PROFIL</p> <p>Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH (option D de préférence ou UE – ULIS) , ou en cours, sous réserve d'obtention (session 2021).</p>
	<p>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE</p> <p>27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles.</p> <p>Remarque : ce poste est incompatible avec un temps partiel.</p>
	<p>MISSIONS</p> <p>Identifié comme le pilote de l'UE, l'enseignant – « <i>coordonnateur</i> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise les enseignements et veille à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

		<ul style="list-style-type: none"> - participe à la rédaction du projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement - assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UE - construit un Projet Individualisé pour chaque élève dans le cadre fixé par les PPS - partage avec les autres professionnels du Service Médico-Social (SMS) un langage et des outils de réflexion communs ; - transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant des interventions hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ; - réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ; - favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SMS ; - est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant dans l'UE ; - respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, comme l'ensemble de l'équipe avec laquelle il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents. - il est personne ressource au sein du SEI et des « PIAL renforcés » en lien avec le SEI et les ESMS
	<p style="text-align: center;">CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les programmes et les attendus des cycles 2 et 3 ; - Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ; - Jouir d'une expérience pédagogique dans l'ASH reconnue ; - Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés ; - Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique ; - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ; - Coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; - Mettre en œuvre des aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées ; - Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ; - Apprécier les situations critiques et d'urgence ; - Conduire un entretien ; - Se distancier face aux problématiques liées au handicap ; - Être disponible pour des réunions sur temps scolaire et hors temps scolaire ; - S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers ; - Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves et lors des formations continues PIAL , des modalités de fonctionnement de l'UE.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les avis favorables seront classés.
	CONTACT	<p>Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'école inclusive Nord-Est</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30</p>

ENSEIGNANT SPECIALISE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA) SECTEUR OUEST		
IDENTIFICATION DU POSTE	IMPLANTATION DU POSTE	9740790R I.M.E. Claire Joie à St-Paul Poste UEMA implanté dans l'école maternelle Les Bougainvilliers à St-Paul, sous la responsabilité de l'Inspection Ecole Inclusive sud-ouest par délégation de l'IA-DAASEN qui coordonne le SEI (Service de l'Ecole Inclusive) et en lien avec un ESMS.
	PROFIL	Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH (option D de préférence ou UE – ULIS) , ou en cours, sous réserve d'obtention (session 2021).
	DISPOSITIF	La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 prend en considération l'ensemble du parcours de vie des personnes, de la toute petite enfance à l'âge adulte. Pour ce faire, elle déploie des Unités d'Enseignement en classes maternelles et élémentaires pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants atteints d'autisme ou autres Troubles du Neuro Développement (TND) en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS (Haute Autorité de Santé).
	CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	<p>La construction de l'école inclusive pour l'ensemble des enfants nécessite des réponses adaptées à l'intensité des troubles pour garantir la scolarisation des enfants autistes ou atteints d'autres TND. L'unité d'enseignement maternelle autisme est une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant TND présentant des troubles sévères au sein de l'école.</p> <p>L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'unité maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il travaille en lien étroit et permanent avec les membres de l'équipe, et notamment le coordonnateur médico-social des temps d'interventions, hors temps scolaire.</p> <p>Le public accueilli est composé d'enfants de 3 à 6 ans qui ont un profil, d'après les éléments issus de leur évaluation fonctionnelle, ne leur permettant pas de bénéficier d'une scolarité ordinaire, même avec un accompagnement individuel, en raison de la sévérité de leurs troubles. Ainsi, les élèves concernés sont ceux qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement.</p> <p>L'admission des élèves est prononcée par le directeur de l'établissement ou du service auquel l'UE est rattachée. Les modalités de scolarisation permettent d'apporter un cadre spécifique et sécurisant en modulant les temps individuels, collectifs (au sein de l'unité et au sein de l'école). Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif. Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.</p>
MISSIONS	Identifié comme le pilote de l'UE, l'enseignant – « <i>coordonnateur</i> » : <ul style="list-style-type: none"> - organise les enseignements et veille à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; - participe à la rédaction du projet pédagogique de l'Unité 	

		<p>d'Enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'UE - construit un Projet Individualisé pour chaque élève dans le cadre fixé par les PPS - partage avec les autres professionnels du Service Médico-Social (SMS) un langage et des outils de réflexion communs ; - transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant des interventions hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ; - réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ; - favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SMS ; - est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant dans l'UE ; - respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, comme l'ensemble de l'équipe avec laquelle il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents. - il est personne ressource au sein du SEI et des « PIAL renforcés » en lien avec le SEI et les ESMS.
	<p>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE</p>	<p>27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles.</p> <p>Remarque : ce poste est incompatible avec un temps partiel.</p>
	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les programmes et les attendus des cycles 2 et 3 ; - Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ; - Jouir d'une expérience pédagogique dans l'ASH reconnue ; - Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés ; - Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique ; - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ; - Coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; - Mettre en œuvre des aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées ; - Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ; - Apprécier les situations critiques et d'urgence ; - Conduire un entretien ; - Se distancier face aux problématiques liées au handicap ; - Être disponible pour des réunions sur temps scolaire et hors temps scolaire ; - S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers ; - Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves et lors des formations continues PIAL , des modalités de fonctionnement de l'UE.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les avis favorables seront classés.
	CONTACT	Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'école inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30